



Mairie de  
**GUESNAIN**

(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX  
DANS LA RUE F.FERRER**

Arrêté de police N° 58/2018 du 09 juillet 2018

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco  
Ferrer dans le cadre de la réfection de joints dégradés sur les pavés.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de réfection de joints dégradés sur les pavés de la rue Francisco Ferrer seront réalisés du mercredi 11 juillet 2018 au jeudi 19 juillet 2018.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores. La restriction de circulation se fera de manière progressive suivant l'avancée des travaux et selon les besoins du chantier. La vitesse de circulation réduite à 30KM/H.*
- Article 3** *Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera supprimé selon l'avancée des travaux.*
- Article 4** *La société CREA'PAV exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société CREA'PAV 45, rue Saint Antoine 59100 Roubaix.  
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN  
Le 09 juillet 2018*

*Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe Déléguée,  
C.AMADEI*

